



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009

(4-6 février 2009)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–5	3
A. Élection du Bureau	1	3
B. Déclarations liminaires	2–3	3
C. Adoption de l'ordre du jour	4–5	3
II. Délibérations du Conseil d'administration	6–81	4
A. Rapport annuel au Conseil économique et social	6–22	4
B. Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes	23–30	7
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	31–37	9
D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	38–41	11
E. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2009	42–48	11
F. Réunion d'annonce de contributions	49–52	12
G. Le point sur les initiatives prises par l'UNICEF pour améliorer son fonctionnement	53–60	13
H. Questions diverses	61–71	15

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009, qui sera publié en tant que première partie. Ce rapport, ainsi que les rapports sur les travaux de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire de 2009 (deuxième et troisième parties) seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 14* (E/2009/34/Rev.1-E/ICEF/2009/7/Rev.1).

I.	Adoption des projets de décision.....	72	17
J.	Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration	73–81	17
Annexe			
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009		19

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Ont été élus à la présidence du Conseil d'administration S. E. M. Oumar Daou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence LL. EE. M^{me} Ismat Jahan, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation, M. Léo Mèrorès, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation, M^{me} Simona Miculescu, Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation, et M. Takeshi Osuga, Ministre, membre de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation.

B. Déclarations liminaires

2. Dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion de son départ, S. E. M. Anders Lidén, qui a présidé le Conseil d'administration en 2008, a remercié le Conseil d'administration et les observateurs, la Directrice générale et le secrétariat de leur remarquable coopération au cours de l'année passée. Il a en particulier rendu hommage aux connaissances et à l'expérience du personnel de l'UNICEF sur le terrain. Le nouveau Président a ensuite déclaré qu'il estimait que la présidence du Conseil d'administration était un honneur pour lui et pour le Groupe des États d'Afrique. Il a fait observer que les nombreux défis actuels, notamment les multiples facettes des crises économique, alimentaire, énergétique et environnementale, avaient des répercussions toutes particulières sur les pays à faible revenu. Il était essentiel, dans ces conditions, de protéger les droits, la santé et le bien-être des enfants.

3. Dans ses observations préliminaires, la Directrice générale a souligné qu'il était nécessaire de maintenir la transparence des opérations de l'UNICEF et de veiller au respect du principe de responsabilité afin de promouvoir un climat de confiance. Mettant l'accent sur les graves conséquences de la crise financière pour les enfants, elle a souligné qu'il importait de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de continuer d'investir dans les structures sociales et les services sociaux. Elle a noté qu'il ne restait que sept années pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et évoqué les progrès sensibles que l'UNICEF et ses partenaires avaient accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs et cibles. Le Fonds a intensifié ses travaux avec ses partenaires dans plusieurs domaines, en particulier pour justifier et documenter les résultats, mettre les nouvelles technologies au service du développement, promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris au moyen d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, protéger les droits des enfants dans les situations d'urgence et mettre fin à la traite d'enfants. Une courte présentation vidéo a ensuite été projetée sur les travaux menés par l'UNICEF en 2008.

C. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2009/1).

5. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 43 délégations dotées du statut d'observateur, dont 2 entités des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales et 3 organisations non gouvernementales (ONG), avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

6. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2009/3), ainsi que le document relatif aux rapports du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2009/6) au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. La Directrice a expliqué que le rapport annuel portait essentiellement sur la façon dont, dans le cadre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'UNICEF travaille avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires afin de promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Une grande partie du rapport concerne les améliorations du fonctionnement des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. À cet égard, l'UNICEF a lancé une importante initiative en 2008 en mettant au point un plan d'action relatif à l'examen triennal complet à l'échelle de l'organisation, dont la mise en œuvre sera suivie de près.

8. En ce qui concerne les ressources, la Directrice a noté que l'augmentation de 12 % enregistrée par les recettes de l'UNICEF en 2007 était supérieure aux 2,6 % prévus dans le rapport. La faible part des ressources ordinaires dans le montant total des ressources et les répercussions éventuelles de la crise financière sur les recettes et les dépenses de l'UNICEF demeurent toutefois préoccupants. Pour surveiller les effets de la crise sur les enfants et les femmes, l'UNICEF privilégiera notamment la collecte et l'exploitation de données ventilées. Parmi les autres questions qu'elle a abordées, la Directrice a évoqué les actions engagées pour promouvoir le renforcement des capacités afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités des opérations; les améliorations de la coopération Sud-Sud et l'importance de l'égalité des sexes et de la prise en compte systématique de la situation des femmes.

9. De nombreuses délégations ont accueilli le plan d'action concernant l'examen triennal complet avec satisfaction et certaines ont exprimé l'espoir que d'autres organismes suivent l'exemple de l'UNICEF. Des intervenants ont insisté sur l'importance de la procédure d'examen complet (notamment quadriennal) et de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, en particulier de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Cette procédure, ont-ils noté, aidera l'ONU à assurer l'efficacité, l'efficacités, la coordination et la cohérence de ses activités. Un intervenant a prié l'UNICEF d'informer le Conseil d'administration des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'examen complet. Pour améliorer la cohérence, plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait d'être « unis dans l'action » et ont recommandé que les données d'expérience des pays pilotes fassent

l'objet d'un suivi et soient mises en commun. Un intervenant a prié le Fonds d'établir un rapport sur les avantages et les inconvénients que présente l'union dans l'action. Un autre a souligné que les gouvernements doivent jouer un rôle moteur dans cette initiative.

10. Il a été rendu hommage à l'UNICEF pour les travaux qu'il a menés avec d'autres institutions afin de promouvoir la réforme et la cohérence de l'ONU, notamment aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Comme indiqué dans le rapport annuel, le Fonds est intervenu plus activement dans les consultations à propos du partenariat humanitaire, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'auprès du Bureau de la coordination des activités de développement et du Conseil des chefs de secrétariat. Des efforts supplémentaires doivent cependant être consentis pour mettre en place des arrangements conjoints de financement avec d'autres organismes. Une délégation a demandé des précisions à propos de la façon dont le Fonds met en œuvre le Programme d'action d'Accra, en particulier en ce qui concerne l'ouverture de crédits budgétaires et les travaux menés dans le cadre d'approches sectorielles. Il a également été demandé au Fonds de donner davantage d'informations sur l'appui qu'il fournit dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et, sur le plan de la collaboration interinstitutions, sur les mesures adoptées afin de renforcer la collaboration avec les commissions régionales. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de respecter les priorités et plans nationaux et d'utiliser les mécanismes nationaux. D'autres suggestions ont été formulées afin de continuer à renforcer le réseau des coordonnateurs résidents.

11. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par les éventuelles répercussions de la crise financière sur le flux des ressources consacrées aux activités de développement des Nations Unies. Elles ont souligné la nécessité d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires ou ressources de base de l'UNICEF, dont la part dans l'ensemble des ressources a diminué au fil des ans. Il a été proposé que le Fonds élabore d'autres stratégies pour avoir un financement souple et prévisible, notamment des fonds thématiques, lesquels sont indispensables à la mise en œuvre de l'examen triennal complet, tout comme sont essentiels les arrangements de financement conjoint avec les institutions des Nations Unies et les contributions du secteur privé. Le Fonds doit agir sur les recettes mais aussi prêter attention aux conséquences désastreuses de la crise alimentaire, de la crise liée aux changements climatiques et de la crise financière pour les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes vivant dans la misère.

12. Face à ces crises, notamment aux défis dans le domaine de l'environnement, le Fonds a été encouragé à mettre l'accent sur la participation des femmes dans les prises de décisions dans le cadre de l'appui général qu'il fournit à la promotion de l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de la situation des femmes.

13. En plus de l'attention qu'il porte à l'Asie et à l'Afrique, en particulier pour accélérer les progrès dans le domaine de la santé de la mère et du nouveau-né, le Fonds a été encouragé à collaborer plus étroitement avec les pays à revenu intermédiaire aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté et à l'élimination des disparités. Il a été noté que les partenariats jouaient un rôle essentiel pour progresser dans la

réalisation de ces objectifs et de ceux du plan stratégique du Fonds à moyen terme. Évoquant l'importance des partenariats, plusieurs délégations ont salué la contribution du Fonds à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et « triangulaire », en particulier en ce qui concerne le transfert de technologies nouvelles ou naissantes. Cette coopération a aidé de nombreux pays de programme, en particulier en Afrique, à avoir accès aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience. Des précisions ont été demandées à propos de la coopération Sud-Sud et des résultats obtenus, ainsi que de la constitution de partenariats visant à faciliter la mise en commun de technologies qui bénéficient aux enfants.

14. La mise en commun des connaissances et l'exploitation des technologies nouvelles ou naissantes ont également été évoquées comme étant des éléments importants du renforcement des capacités nationales et de la promotion de la prise en main des programmes par les pays. Les délégations ont jugé particulièrement positives les actions que le Fonds a engagées pour renforcer les capacités dans les domaines de la gestion des données et des connaissances, de la prestation de services sociaux, ainsi que de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition infantile, notamment de la production et de l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi.

15. Des délégations ont souligné que le Fonds joue un rôle crucial dans les opérations humanitaires, notamment dans le passage de la crise au relèvement et au développement. Le Fonds a été encouragé à appuyer davantage les actions de consolidation de la paix et à rendre compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de l'initiative groupée, en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfance, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les progrès accomplis pour améliorer le partenariat avec la Banque mondiale ont été jugés encourageants.

16. Plusieurs délégations ont noté l'importance du suivi et de l'évaluation pour améliorer les politiques et programmes. Il faudrait à cet égard développer la collecte et l'exploitation de données fiables et affiner les indicateurs clefs des résultats ainsi que leur analyse. À ce propos, des délégations ont également évoqué la nécessité de faire rapport plus efficacement au Conseil d'administration. En particulier, l'UNICEF a été prié d'améliorer encore la présentation et le contenu analytique du rapport annuel au Conseil économique et social. Plusieurs intervenants ont proposé que le rapport suive de plus près la structure et l'ordre de la résolution de décembre 2007 relative à l'examen triennal complet, ainsi que le plan de mise en œuvre qui est exposé dans le rapport du Secrétaire général (E/2008/49) et dont le Conseil économique et social a pris acte dans sa résolution 2008/2 en juillet 2008. En outre, le rapport devrait présenter une évaluation et une analyse plus qualitative des résultats obtenus, des enseignements tirés de l'expérience et de la mise en œuvre de la résolution relative à l'examen triennal complet.

17. La délégation irlandaise a demandé à être régulièrement informée des travaux que mène l'UNICEF pour qu'il soit donné suite aux engagements contractés lors du quatrième Forum mondial des partenaires sur les enfants touchés par le VIH et le sida, que le Gouvernement irlandais et l'UNICEF ont accueilli en octobre 2008.

18. Compte tenu des observations des délégations concernant l'importance de la réforme des activités opérationnelles de l'ONU, la Directrice a noté que le Fonds avait adopté plusieurs mesures et notamment : créé une nouvelle division chargée de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales; soutenu, contrôlé et

compilé les enseignements tirés de l'expérience des pays pilotes; activement participé à l'examen des questions de cohérence avec le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois comités de haut niveau; et contribué à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement parmi les organismes des Nations Unies. Il a également participé à des stratégies sectorielles et à des arrangements relatifs aux fonds sectoriels communs.

19. La Directrice générale a insisté sur ces observations en soulignant que le Fonds était fermement déterminé à améliorer la cohérence du système des Nations Unies, en particulier pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné qu'il importait de renforcer les capacités dans plusieurs domaines – données et statistiques, opérations d'approvisionnement et cadres juridiques visant à protéger les droits, notamment des enfants et des femmes. Le Fonds travaille par ailleurs en priorité avec l'Afrique et l'Asie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et avec les pays à revenu intermédiaire pour les questions de protection de l'enfance et d'autres questions. Elle a souligné l'importance de la collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires aux fins de la préparation aux situations d'urgence et en ce qui concerne les enfants touchés par les conflits armés, ainsi que la nécessité de centrer les efforts sur la situation de la femme pour briser le cycle de la pauvreté.

20. Après avoir fait part de ses observations à propos du rapport annuel, la Directrice a présenté les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) présentant un intérêt pour l'UNICEF, en mettant l'accent sur l'amélioration du dialogue avec le CCI et la suite donnée aux recommandations formulées par les inspecteurs. Elle a noté qu'en 2008, le Fonds avait répondu à 21 demandes du CCI et qu'il contribuait activement à renforcer la coordination des organisations membres et les organismes des Nations Unies afin de garantir la constance et la cohérence de la suite donnée aux rapports du CCI. Plusieurs délégations ont salué la procédure du CCI et les efforts que le Fonds a consentis pour appliquer les recommandations formulées dans les rapports.

21. Le rapport annuel sera soumis, pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 2009.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/2 (voir annexe).

B. Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

23. Le Conseil d'administration était saisi d'un document sur le suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2009/4), présenté par le Directeur des politiques et pratiques et commenté par la Conseillère principale pour l'égalité des sexes.

24. Des délégations ont rendu hommage aux travaux que le Fonds a menés pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF et se sont félicitées qu'un point ordinaire de l'ordre du jour soit consacré à la présentation des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes. Le plan d'action d'un an visant à donner suite à ces recommandations a été accueilli avec satisfaction, mais certaines

délégations ont estimé que l'UNICEF devait tenir davantage compte de l'urgence de la situation et ont souligné la nécessité de définir une direction stratégique claire. Elles ont recommandé l'adoption d'un plan à moyen terme, étayé par une politique révisée en matière d'égalité des sexes, qui comporte un plan par étapes et des délais pour veiller à ce que les résultats soient atteints. Elles ont en outre recommandé une augmentation des ressources tant humaines que financières à cette fin. Plusieurs délégations ont également souligné que les travaux de l'Organisation en faveur de la prise en compte systématique de la situation des femmes exigeaient un encadrement énergique et dynamique et un contrôle par la direction des progrès accomplis dans ce domaine.

25. En ce qui concerne l'actualisation de la politique d'égalité des sexes, des délégations ont souligné qu'il importait que de vastes consultations soient tenues dans le cadre de ce processus, notamment avec les membres du Conseil d'administration, les institutions des Nations Unies et la société civile et que la politique adoptée soit largement diffusée à l'intérieur de l'Organisation de façon à pouvoir être assimilée et mise en œuvre. Une délégation a souligné que cette politique et les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF devraient couvrir l'hygiène, les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que l'éducation sexuelle.

26. Plusieurs délégations ont salué les travaux menés par le Fonds pour établir des liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et jugé que ceux-ci constituaient une source d'information utile, notamment pour d'autres organismes des Nations Unies et organisations humanitaires. Elles ont également estimé que le cours en ligne sur l'égalité des sexes était une initiative très intéressante. Des questions précises ont été posées sur l'ampleur de la collaboration du Fonds et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins de la prise en compte du souci de l'égalité des sexes dans les programmes humanitaires et sur les conseils donnés au niveau national dans le cadre du rôle de l'UNICEF dans la communication de l'information relative à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

27. La Directrice générale a affirmé que le Fonds était attaché à l'égalité des sexes, en soulignant que le cycle de la pauvreté ne peut être brisé si l'on ne s'attaque pas aux inégalités entre les sexes et qu'on ne se penche pas en particulier sur les besoins et les droits des adolescentes. Elle a noté que le souci de l'égalité entre les sexes était présent dans tous les aspects des travaux du Fonds, notamment en ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant; l'élimination des obstacles à l'éducation des filles, la promotion de l'éducation en matière de santé de la procréation comme moyen de prévention du VIH/sida; l'emploi d'une démarche fondée sur la notion de droits pour donner les moyens d'agir aux filles et aux femmes afin que celles-ci risquent moins d'être victimes d'abus et d'exploitation sexuels et soient mieux à même d'être indépendantes sur le plan financier; la promotion de meilleurs mécanismes nationaux visant à protéger les filles de la violence et à éviter qu'elles ne soient données en mariage lorsque ce sont encore des enfants. Elle a fait observer que l'absence de données ventilées par sexe constituait une difficulté particulière à laquelle il convenait de remédier.

28. La Conseillère principale pour l'égalité des sexes a fait observer que le plan d'action d'un an visant à donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de l'égalité entre les sexes a été mis au point au terme d'une année de consultations avec les hauts responsables de l'ensemble de l'organisation et que, comme indiqué au paragraphe 7 du document E/ICEF/2009/4, ce plan d'action serait suivi d'un plan multistrates et d'un cadre de suivi axé sur les résultats qui devront être établis en 2009. Répondant aux questions posées, elle a également évoqué plusieurs exemples de collaboration avec le HCR, notamment dans le cadre du sous-groupe sur l'égalité entre les sexes de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur l'action humanitaire, dont les deux organisations font partie, ainsi que des initiatives conjointes visant à promouvoir une assistance humanitaire équitable et à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les programmes humanitaires. À propos de précisions à apporter concernant le rôle du Fonds dans la communication de l'information relative à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle a indiqué qu'un manuel avait été publié en plusieurs langues pour aider les bureaux de pays et les équipes de pays des Nations Unies à faciliter la communication d'information.

29. Le Directeur des politiques et pratiques a souscrit aux recommandations tendant à ce que l'organisation adopte une approche axée sur les résultats pour assurer le suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et a indiqué que le renforcement des indicateurs clefs des résultats selon une perspective sexospécifique dans le plan stratégique du Fonds à moyen terme constituait un pas important dans ce sens. En ce qui concerne le renforcement des ressources humaines préconisé, il a noté que le tableau d'effectifs et les dépenses connexes du prochain exercice biennal étaient en cours d'examen et qu'étaient envisagées en parallèle d'autres options telles que la collaboration avec des institutions et experts extérieurs.

30. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2009/3 (voir annexe).

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

31. Le Président a dit que, conformément aux décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de six programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2008. Ces descriptifs ont été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par les délégations au cours de cette session et ont été publiés, avec un tableau récapitulatif des résultats sur le site Web de l'UNICEF, dans les six semaines suivant l'examen des projets à la deuxième session ordinaire. Les descriptifs révisés de programme de pays devaient être approuvés par le Conseil d'administration lors de la session actuelle selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Angola, Côte d'Ivoire, Haïti, Kenya, République bolivarienne du Venezuela et Timor-Leste.

Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

32. La recommandation (E/ICEF/2009/P/L.1) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

33. Le représentant du Kenya a souligné qu'il était important que la crise financière, alimentaire, énergétique et liée aux changements climatiques ne s'accompagne pas d'une réduction des programmes. Le Kenya fait partie des pays d'Afrique qui ne pourront pas atteindre nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, mais l'absence de réalisation de ces objectifs dans les pays en développement constituerait un échec collectif. L'adaptation du programme de pays de l'UNICEF aux priorités et plans de développement du Kenya suppose la transposition des programmes à plus grande échelle et un accroissement des ressources allouées; c'est en partie grâce à elle que le pays connaît depuis peu une croissance soutenue.

34. Le représentant de la Côte d'Ivoire dit que les programmes exécutés avec l'appui de l'UNICEF ont aidé le Gouvernement à accomplir des progrès sensibles pour prêter assistance aux enfants touchés par les conflits armés. Comme suite aux accords de paix de 2007, l'UNICEF participera aux projets de consolidation de la paix et aux activités de développement. Le Gouvernement apprécie l'appui que le Fonds apporte à la réduction de la pauvreté et à d'autres activités ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

35. La représentante de l'Afghanistan a noté que l'initiative de l'UNICEF visant à synchroniser le cycle de planification stratégique avec la stratégie nationale de développement constituait une démarche pragmatique pour créer des conditions qui garantissent les droits des enfants et des femmes au développement, à bénéficier d'une protection et à participer à la vie sociale. Elle a vivement engagé les partenaires de développement à veiller à ce que l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies disposent des moyens financiers et logistiques pour aider les pouvoirs publics à faire face aux défis posés par la sécurité, la crise alimentaire et la promotion de la santé des plus vulnérables, notamment pour réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle. Le Gouvernement afghan a recommandé que des fonds supplémentaires soient alloués à l'éducation et à la promotion de l'égalité des sexes, à la santé et à la nutrition, en particulier dans le cadre des programmes de nutrition dans les écoles.

36. Le représentant du Chili a noté que le Fonds était réputé dans son pays pour ses excellentes compétences techniques et son professionnalisme élevé. Le Chili a besoin de l'appui de partenaires extérieurs pour mieux satisfaire les besoins des enfants en adoptant une démarche fondée sur la notion de droits, mais les succès qu'il a remportés en faisant reculer la mortalité infantile et en améliorant la nutrition et l'éducation préscolaire en ont fait un modèle par ses pratiques optimales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques en faveur des enfants et de la famille. Le Gouvernement chilien craint que le système de reclassement ne produise une diminution des ressources ordinaires pour les pays à revenu intermédiaire et souligne qu'il importe que le programme du Fonds poursuive sa coopération avec le Chili.

37. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation formulée dans la décision 2009/1 (voir annexe).

D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

38. Le rapport (A/63/5/Add.2 et Corr.1) a été présenté par le Contrôleur. Des délégations se sont félicitées que les états financiers du Fonds aient fait l'objet d'une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes et se sont déclarées satisfaites des progrès que le Fonds a accomplis dans la mise en œuvre des recommandations. Elles ont également salué les mesures spécialement prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit. Des intervenants ont insisté sur plusieurs points prioritaires, en particulier sur la nécessité de centrer les efforts sur l'application des recommandations et l'importance d'harmoniser les mesures avec les autres institutions des Nations Unies dans le cadre de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public. Des précisions ont été demandées à propos des risques encourus par l'organisation, de la situation de trésorerie de l'UNICEF et des fonds non utilisés en fin d'exercice, ainsi que sur les éventuelles conséquences de la crise financière et des fluctuations monétaires sur les recettes et les dépenses de l'UNICEF au cours des prochaines années.

39. Le Contrôleur a expliqué que des mesures avaient été prises pour renforcer la gestion et le contrôle des ressources financières en 2008 et que la situation devrait s'améliorer une fois les Normes comptables internationales pour le secteur public entièrement mises en œuvre et le système unifié de logiciel de gestion intégré mis en service dans les bureaux extérieurs. Il a pris note des inquiétudes formulées à propos du solde en espèces au titre des ressources ordinaires et a précisé que 50 % de celui-ci représentait un fonds de roulement destiné à servir de volant de sécurité au Fonds et que le reste serait alloué aux activités des programmes. Il a également expliqué qu'un examen interne avait été conduit pour évaluer les conséquences éventuelles de la crise financière mondiale et que le budget du prochain exercice biennal envisageait une révision des futurs niveaux de dépenses au cas où une diminution sensible des recettes serait prévue. Enfin, il a noté que la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public était en bonne voie et que les états financiers devraient y être conformes d'ici à la fin de 2010.

40. M. Hu Xue, membre du Comité des commissaires aux comptes, se tient par ailleurs à la disposition des délégations pour répondre aux questions qu'elles pourraient se poser à propos du rapport. Il a pris note des vues et recommandations formulées par les délégations.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/4 (voir annexe).

E. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2009

42. Le Directeur de la Division Collecte de fonds et partenariats privés a présenté le rapport (E/ICEF/2009/AB/L.1, Corr.1 et Corr.2). Plusieurs délégations ont rendu hommage au Directeur et à son équipe qui ont poursuivi leurs travaux pendant la restructuration de la Division l'année précédente.

43. Des questions ont été posées à propos des éventuelles conséquences de la crise économique sur les recettes du secteur privé en 2009. L'accent a été mis sur la nécessité de surveiller les répercussions de la crise sur la collecte de fonds privés et de renforcer les partenariats avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par le niveau des dépenses par rapport aux projections de recettes, tandis qu'un autre a appelé l'attention sur la diminution des montants alloués aux fonds d'investissement dans le budget de 2009. Il a été jugé important de faire davantage appel au secteur privé et de développer les activités de sensibilisation dans les pays industrialisés.

44. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative relative au nouveau modèle opérationnel de partenariat du Groupe des cartes et articles-cadeaux. Elles ont reconnu qu'il était encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur les recettes et les dépenses. Compte tenu de la diminution des ventes de cartes et d'articles-cadeaux, une question a été posée à propos de la façon dont le nouveau modèle est appliqué. Il a été expressément demandé à l'UNICEF de communiquer les informations dont il dispose à propos des recettes et des dépenses du secteur des cadeaux. Une délégation a encouragé le Fonds à tenir des consultations avec les comités nationaux et exprimé l'espoir que le taux de contribution des comités nationaux serait maintenu.

45. Le Directeur a répondu que la Division Collecte de fonds et partenariats privés et les comités nationaux renforceraient le suivi des indicateurs pour évaluer l'incidence de la conjoncture économique sur les recettes et que des mesures seraient prises pour maintenir le taux de contribution élevé des comités nationaux. Les projections des recettes pour 2009 sont prudentes. La Division Collecte de fonds et partenariats privés est consciente de la nécessité de développer les mécanismes de collecte de fonds privés, notamment sur les marchés non traditionnels, et de se préparer à des incidents majeurs. Le Directeur a également souligné le rôle du nouveau Groupe de la responsabilité sociale des entreprises pour renforcer davantage l'engagement du secteur privé.

46. Le Directeur a jugé légitimes les questions soulevées à propos des activités du Groupe des cartes et articles-cadeaux. Il a dit que le personnel de la Division Collecte de fonds et partenariats privés et les comités nationaux ont contribué à la mise au point du nouveau modèle opérationnel et que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour améliorer les rapports entre les dépenses et les recettes. La Directrice générale adjointe, Hilde Frafjord Johnson, a ajouté que les membres du Conseil d'administration ont été informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du bilan stratégique du Groupe des cartes et articles-cadeaux dans le cadre de consultations officielles.

47. Le Président du Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF a résumé les activités récentes des comités nationaux, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la mobilisation de ressources.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/6 (voir annexe).

F. Réunion d'annonce de contributions

49. Ouvrant la dixième conférence d'annonce de contributions, la Directrice générale s'est réjouie de la participation des gouvernements, des comités nationaux

pour l'UNICEF et du secteur privé, auxquels elle a souhaité la bienvenue et qu'elle a remerciés de continuer à appuyer le Fonds. Elle a fait remarquer que la capacité de l'UNICEF à travailler efficacement avec les gouvernements et les autres partenaires était proportionnelle aux contributions des donateurs. Elle a par ailleurs indiqué que les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF sont passées de 725 millions de dollars en 2000 à plus de 2 milliards de dollars en 2008. Pour ce qui est des ressources ordinaires, les chiffres préliminaires indiquent qu'en 2008, les gouvernements donateurs ont versé 616 millions de dollars à l'UNICEF, contre 538 millions de dollars en 2007.

50. En comptant les annonces de contributions faites en novembre 2008 pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et celles qui ont été faites en-dehors de telles conférences, l'UNICEF a reçu de 41 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2009 représentant un montant de 291 millions de dollars (contre 384 millions de dollars en 2008). Cela constitue 45 % de l'objectif financier du plan à moyen terme de 2009, soit 642 millions de dollars.

51. Au total, 14 donateurs (la Belgique, la Croatie, la Finlande, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, la Mauritanie, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la République de Corée, la République démocratique populaire de Corée, le Sri Lanka et la Suède) ont majoré leur annonce de contribution en monnaie locale par rapport à leurs contributions de 2008. Deux pays (l'Islande et Malte) ont recommencé à annoncer leur contribution. Plusieurs donateurs importants sont intervenus lors des annonces de contributions mais n'ont pas été en mesure d'indiquer le montant de la leur en raison des procédures d'approbation du budget par leur gouvernement. Ils se sont engagés à communiquer ce montant sous peu à l'UNICEF. Le représentant du Mali a annoncé que son gouvernement avait l'intention de verser une contribution à l'UNICEF en 2009. Un document de séance établi après la session comporte des informations détaillées sur les contributions des gouvernements aux ressources ordinaires de l'UNICEF, annoncées ou versées pour 2008, et des montants indicatifs pour 2009.

52. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des travaux de l'UNICEF et ont salué la contribution de l'organisation à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sa participation à la cohérence et aux procédures d'harmonisation des organismes des Nations Unies. Certains intervenants se sont dits préoccupés par les effets que la crise financière et la crise des prix des denrées alimentaires auraient sur les groupes vulnérables. Ils ont encouragé l'UNICEF à prendre des mesures spécifiques pour contrer les effets de la crise et se sont engagés à soutenir ses efforts en ce sens en veillant à ce qu'il dispose de ressources ordinaires et thématiques pour les enfants et les femmes.

G. Le point sur les initiatives prises par l'UNICEF pour améliorer son fonctionnement

53. Le Directeur de la gestion du changement a présenté un exposé sur les objectifs, les résultats obtenus jusque-là et les prochaines étapes prévues dans le cadre de chacune des initiatives que l'UNICEF a prises pour améliorer son fonctionnement. Il a précisé que la phase de mise en œuvre de ces initiatives et de communication à l'échelle du système avait débuté en 2009; elles seront lancées en

2010 et des mesures seront expressément prises en 2011 pour harmoniser, affiner et évaluer les modifications adoptées.

54. Plusieurs délégations ont applaudi les mesures prises par l'organisation pour améliorer son fonctionnement et se sont dites impatientes d'en voir les résultats. Des précisions ont été demandées à propos des projets visant à apporter des améliorations efficaces et efficientes au fonctionnement de l'organisation et de la création envisagée d'un bureau de la coordination et de l'appui sur le terrain.

55. Plusieurs intervenants se sont par ailleurs dits intéressés par l'émergence de la fonction de gestion des connaissances et ont demandé des informations à propos des liens renvoyant à des capacités de recherche accrues à l'UNICEF et au centre de recherche Innocenti.

56. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur les liens existant entre les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du Fonds, la procédure des programmes de pays et la coopération avec les autres institutions des Nations Unies. Des questions ont été posées pour savoir comment les contributions des organismes publics seraient prises en compte pour mettre au point une procédure commune plus légère pour les programmes de pays, si ces partenaires participeraient aussi au Moment de réflexion stratégique, et comment il serait tenu compte du contexte local de chaque programme de pays de l'UNICEF dans les travaux de l'initiative des Approches de programmation dynamique. Des délégations se sont également intéressées aux progrès accomplis au niveau interinstitutions dans la simplification de la procédure des programmes de pays et ont demandé comment il serait tenu compte des mandats des différentes institutions des Nations Unies. Un intervenant a souligné qu'il était important de disposer d'outils compatibles notamment de logiciels de gestion intégrés au niveau interinstitutions, mais que les institutions devaient veiller à faciliter la réalisation de travaux en commun en harmonisant leurs pratiques opérationnelles.

57. Le Directeur de la gestion du changement a répondu qu'un plan de travail détaillé avait été mis en place pour veiller à ce que les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du Fonds soient effectivement mises en œuvre. Des stratégies de communication et de formation sont actuellement élaborées pour aider les bureaux du siège à apporter les améliorations prévues. Un groupe de référence sur le terrain a également été constitué pour garantir la participation de tous les niveaux de l'organisation à l'élaboration des mesures d'amélioration et à leur mise en œuvre.

58. En ce qui concerne la participation de partenaires, il a été noté qu'il était prévu de consulter les autorités nationales et les partenaires interinstitutions au niveau national à propos de la simplification de la procédure des programmes de pays. Le groupe de référence sur le terrain jouera un rôle fondamental pour veiller à la tenue de ces consultations. Comme il est important pour l'UNICEF de s'employer d'abord à améliorer ses procédures opérationnelles internes, les travaux débutent à peine au niveau interinstitutions. La simplification et l'harmonisation des procédures opérationnelles font actuellement l'objet de débats au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement; l'UNICEF consulte en outre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à propos de l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des résultats; les bureaux de pays de l'UNICEF au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie collaborent étroitement à l'amélioration du fonctionnement de l'organisation pour

veiller à ce qu'il soit tenu compte de leurs points de vue en tant que pays pilotes participant au projet « Unis dans l'action ».

59. En ce qui concerne le bureau d'appui à la coordination sur le terrain, le Directeur général adjoint, Omar Abdi, a précisé que la création de ce bureau avait été retardée en attendant l'examen des fonctions, rôles et responsabilités prévus dans le cadre de l'Initiative concernant la responsabilisation.

60. Le Directeur général adjoint, Saad Houry, a ajouté que des entretiens individuels seraient organisés avec les membres du Conseil d'administration à mesure que la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation progresserait. En ce qui concerne la gestion des connaissances et la recherche, l'UNICEF joue déjà un rôle important dans ces domaines. Ainsi, l'analyse de la situation des enfants et des femmes dans le monde est désormais le fruit des relations de l'UNICEF avec les pouvoirs publics, la société civile, les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires au niveau national. Le Directeur général adjoint a souligné que l'allègement de la procédure des programmes de pays visait à aider l'UNICEF à mieux s'adapter à la situation de chaque pays. Il a également précisé que le Moment de réflexion stratégique ne modifierait pas la procédure de consultation avec les pouvoirs publics et les partenaires nationaux à propos de l'élaboration du programme de pays, mais qu'il renforcerait cette dernière en y intégrant davantage de contributions globales du siège sur les plans stratégique et technique.

H. Questions diverses

Le point sur l'action humanitaire de l'UNICEF à Gaza

61. Faisant le point sur l'action humanitaire du Fonds à Gaza, la Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a insisté sur les conséquences désastreuses de la situation sur les enfants de part et d'autre de la frontière. Environ 430 enfants ont perdu la vie au cours des dernières semaines et plus de 1 870 ont été blessés; le chiffre exact des victimes n'a pas encore été établi. La Directrice régionale a précisé que l'UNICEF, qui collabore avec d'autres institutions et de nombreux autres partenaires, centre son action sur l'éducation, l'eau, l'assainissement et la santé. La protection, en particulier psychosociale, est un élément clef de son action. Dans l'appel interinstitutions accéléré pour Gaza lancé le 2 février 2009, le Fonds a demandé 34,5 millions de dollars pour financer des activités en faveur des enfants et des familles de Gaza.

62. La Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'ONU a salué l'excellent travail de l'UNICEF et des autres institutions des Nations Unies à Gaza et a appelé à un renforcement de la protection dont bénéficient les enfants. Il est urgent de mobiliser des ressources et un appui pour les deux phases d'aide humanitaire et de reconstruction immédiate.

63. Les délégations ont salué l'action de l'UNICEF et ont engagé ce dernier à continuer de fournir une assistance. Un certain nombre d'intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de pouvoir acheminer librement l'aide humanitaire aux personnes touchées par la crise et plusieurs ont demandé à ce que le blocus soit levé. Deux intervenants ont estimé qu'il fallait renforcer le droit international. Craignant que la crise ne freine davantage la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, une délégation a dit qu'il convenait d'arrêter un plan de relèvement à long terme et recommandé qu'il soit rendu compte des progrès accomplis dans l'aide aux enfants et aux familles aux prochaines sessions du Conseil d'administration. Une autre délégation a rendu hommage à l'excellent travail de l'UNICEF dans le domaine de la réadaptation des enfants et a demandé des précisions sur les critères retenus pour en évaluer les résultats.

Le système de responsabilisation de l'UNICEF

64. Le Directeur général adjoint, Omar Abdi, a rendu compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'Initiative concernant la responsabilisation en soulignant l'importance de la transparence et du respect du principe de responsabilité pour la crédibilité de l'UNICEF. Le système de responsabilisation regroupe les divers politiques, procédures et outils qui constituent le cadre de l'organisation en matière d'éthique, de supervision et de responsabilisation.

65. Les délégations qui ont pris la parole ont souligné qu'il était important de mettre en place un système de responsabilisation rigoureux. Des délégations ont regretté qu'une décision n'ait pas été prise à propos de la responsabilisation lors de la session en cours du Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souhaité que le système de responsabilisation fasse l'objet d'un examen et d'une décision à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2009, tandis que d'autres ont estimé que le débat risquerait de pâtir du peu de temps disponible entre février et juin. Plusieurs intervenants ont jugé encourageant que le dialogue à ce sujet se poursuive tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait éviter qu'il se politise.

66. Plusieurs intervenants ont souscrit à l'idée selon laquelle les institutions devraient adopter des formulations et des procédures uniformes lors de la diffusion des rapports d'audit interne, car cela irait notamment dans le sens des mesures prises pour renforcer la cohérence, tandis que d'autres intervenants ont estimé que l'adoption de formulations et procédures communes était impossible en raison des différences existant entre les institutions.

67. Des délégations ont souligné qu'il fallait se montrer prudent s'agissant de la diffusion des rapports d'audit interne et qu'il importait que la procédure soit appliquée avec soin, dans l'esprit comme dans la lettre, afin d'éviter les malentendus et d'instaurer la confiance.

68. Le Président du Conseil d'administration a conclu le débat en convenant que les négociations à propos du système de responsabilisation se poursuivraient et a annoncé qu'il comptait nommer un modérateur à cette fin.

Prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF

69. Le Directeur général adjoint Saad Houry a brièvement présenté la proposition visant à prolonger le plan stratégique à moyen terme (PSMT) jusqu'à la fin de 2013. Cette mesure serait conforme à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a invité les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen complet et décidé que le prochain examen complet aurait lieu en 2012.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/5 (voir annexe).

Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

71. Le bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public a été présenté par le Directeur adjoint de la Section de la comptabilité de la Division de la gestion financière et administrative, qui a donné un aperçu de ce que les normes représentaient pour le Fonds et résumé les progrès accomplis à ce jour et les principaux messages à propos de l'adoption des Normes par l'UNICEF. Une délégation a affirmé qu'elle soutenait le projet tout en reconnaissant les difficultés et en soulignant les améliorations qui en résulteraient en matière de gestion. Elle a dit être disposée à participer à des rencontres bi ou multilatérales pour comprendre les incidences de l'adoption des Normes pour les partenaires extérieurs, notamment les bailleurs de fonds, en particulier pour mieux déterminer comment appuyer le processus. Des informations ont par ailleurs été demandées à propos de l'harmonisation avec les autres fonds et programmes lors du passage de l'élaboration à l'exécution des politiques.

I. Adoption des projets de décision

72. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2009/1 à 2009/6 (voir annexe).

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

73. Dans ses remarques finales, la Directrice générale a dit que les débats particulièrement fructueux de cette session ont permis à l'UNICEF de recueillir des idées intéressantes et elle a remercié les membres du Conseil d'administration des contributions qu'ils ont annoncées. La situation est particulièrement difficile pour les organismes humanitaires et de développement, compte tenu des conséquences probables de la récession financière, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. L'UNICEF et ses partenaires ont continué à examiner l'incidence de cette récession sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est essentiel de travailler avec les partenaires, de mieux tirer parti des ressources disponibles et d'encourager les bailleurs de fonds à maintenir le niveau de leurs contributions.

74. La Directrice générale a souligné l'attachement de l'UNICEF à la transparence et au respect du principe de responsabilité. L'organisation s'efforce d'être un modèle d'excellence, non seulement en ce qui concerne les programmes en faveur des enfants mais aussi dans le domaine de la gestion. Elle s'emploie à ce titre à améliorer la transparence des opérations, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et les pratiques de fonctionnement, ainsi que la gestion des connaissances et la communication interne. À cette fin, elle a simplifié ses pratiques de fonctionnement, notamment dans le cadre de 10 initiatives qu'elle a mises en œuvre pour améliorer son fonctionnement. Elle s'emploie à instaurer une culture du perfectionnement, en particulier en ce qui concerne la prestation de services. L'UNICEF développe sa collaboration avec ses partenaires, notamment avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des organisations

internationales, des gouvernements et des ONG, en particulier aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. La Directrice générale a noté que la session avait essentiellement porté sur l'évaluation des programmes et l'amélioration des données et des éléments d'appréciation, notamment en tant que moyen d'influer sur les dépenses des pays et de veiller à ce que l'aide remédie aux lacunes les plus graves et touche les groupes les plus vulnérables.

76. Indiquant qu'elle était sensible au vif intérêt porté à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et à son suivi par la direction, la Directrice générale a souligné qu'elle était personnellement déterminée à promouvoir l'égalité des sexes et à introduire une perspective sexospécifique dans les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF de façon à en améliorer les retombées pour les filles et les femmes. Il s'agit là d'un point d'autant plus essentiel compte tenu de l'importance de la situation des femmes pour briser le cycle de la pauvreté.

77. La Directrice générale a estimé que le bilan qu'a dressé la Directrice régionale de l'action humanitaire de l'UNICEF à Gaza mettait en évidence les répercussions des conflits sur les enfants et le rôle crucial de l'UNICEF lors de conflits et de crises humanitaires dans des domaines tels que la santé, l'eau et l'assainissement, la nutrition, l'éducation, la protection et le soutien psychosocial.

78. Enfin, la Directrice générale a rendu hommage à Per Engebak, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui part à la retraite après 33 ans de service à l'UNICEF.

79. En conclusion, le Président a noté que la session avait donné lieu à de fructueux échanges à propos de questions importantes qui figurent au centre des préoccupations de l'UNICEF, notamment des programmes de pays de coopération, de la mobilisation de ressources financières et budgétaires, du suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique pour l'égalité des sexes, des initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation, d'autres mesures destinées à renforcer le respect du principe de responsabilité à l'UNICEF et du bilan de l'action humanitaire à Gaza.

80. Le Président a ajouté que l'essentiel des travaux de la session avait contribué à l'action menée par l'UNICEF pour répondre aux besoins pressants de millions d'enfants dans le monde entier et leur offrir aide et protection en toutes circonstances. Il a rappelé que le monde ne pouvait prospérer et les populations vivre en harmonie tant que persisteraient des fléaux tels que la mortalité infantile et maternelle, les épidémies, l'analphabétisme, la faim et la pauvreté et que tous les acteurs devaient unir leurs forces pour relever ces défis. Il est essentiel d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement si l'on veut améliorer les conditions de vie de centaines de millions d'enfants et instaurer une croissance et un développement durable dans les pays pauvres.

81. Face aux difficultés économiques actuelles, les partenaires de développement ne devraient pas revenir sur les engagements qu'ils ont pris en termes de ressources et devraient travailler ensemble pour trouver des solutions.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009

2009/1

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve l'allocation d'un montant total de 32 103 455 dollars au titre des ressources ordinaires aux fins du financement, en 2009, des 30 programmes de pays approuvés répertoriés ci-dessous, pour lesquels les dépenses qu'il est prévu de financer au moyen des ressources ordinaires sont supérieures aux montants initialement approuvés par le Conseil, du fait de l'application du système révisé d'allocation des ressources et compte tenu du montant global estimatif des ressources ordinaires disponibles.

Tableau

Ressources ordinaires (RO) supplémentaires pour 2009

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Niveau de	Solde RO 2009	Fonds
			planification 2009		supplémentaires
			(A)	(B)	(A - B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	15 149 000	13 022 000	2 127 000
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	8 611 000	7 176 000	1 435 000
Guinée	2006/P/L.9/Rev.1	2007-2011	7 228 000	6 426 000	802 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	11 317 000	9 587 000	1 730 000
Total partiel pour la région					6 094 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	750 000	630 000	120 000
Burundi	2008/P/L.19	2009	9 865 000	7 807 500	2 057 500
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	16 009 000	13 341 000	2 668 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	21 288 000	18 965 000	2 323 000
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	20 748 000	18 267 000	2 481 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 559 000	8 204 000	355 000
Zimbabwe	2006/P/L.6/Rev.1	2007-2011	4 181 000	4 024 000	157 000
Total partiel pour la région					10 161 500

E/2009/34 (Part I)
E/ICEF/2009/7 (Part I)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Niveau de	Solde RO 2009	Fonds supplémentaires
			planification 2009	(A)	(B)
			(A)	(B)	(A - B)
Asie de l'Est et Pacifique					
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	16 717 000	14 795 000	1 922 000
Philippines	2004/P/L.9/Rev.1	2005-2009	3 053 000	2 775 000	278 000
République démocratique populaire de Corée	2006/P/L.56/Rev.1	2007-2009	1 861 000	1 692 000	169 000
Total partiel pour la région					2 369 000
Europe centrale et orientale et Communauté des États indépendants					
Arménie	2004/P/L.10/Rev.1	2005-2009	750 000	644 000	106 000
Bosnie-Herzégovine	2008/P/L.25	2009	750 000	600 000	150 000
Bulgarie	2005/P/L.15/Rev.1	2006-2009	750 000	600 000	150 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	2004/P/L.18/Rev.1	2005-2009	750 000	672 945	77 055
Monténégro	2006/P/L.60/Rev.1	2007-2009	750 000	603 000	147 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	3 289 000	2 990 000	299 000
Roumanie	2004/P/L.15/Rev.1	2005-2009	750 000	623 000	127 000
Serbie	2004/P/L.16/Rev.1	2005-2009	750 000	637 000	113 000
Total partiel pour la région					1 169 055
Amériques et Caraïbes					
Argentine	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	600 000	150 000
Chili ¹	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	–	750 000
Équateur	2008/P/L.8	2009	750 000	690 300	59 700
Guatemala	2008/P/L.9	2009	846 000	801 900	44 100
Uruguay ¹	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	500 000	250 000
Total partiel pour la région					1 253 800
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Liban	2008/P/L.27	2009	750 000	600 000	150 000
Total partiel pour la région					150 000
Asie du Sud					
Afghanistan	2008/P/L.10	2009	39 417 000	30 168 900	9 248 100
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	22 482 000	20 824 000	1 658 000
Total partiel pour la région					10 906 100
Total					32 103 455

¹ Dans le cadre du projet pour les pays du cône Sud (E/ICEF/2004/P/L.6/Rev.1) : Argentine, Chili et Uruguay.

Première session ordinaire
6 février 2009

2009/2

**Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF
au Conseil économique et social**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2009/3);
2. *Souligne* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Se félicite* que l'UNICEF ait pris l'initiative d'élaborer un plan d'action pour donner suite à l'examen triennal, où est décrite en détail la marche à suivre pour que tous les bureaux de l'UNICEF dans le monde appliquent la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;
4. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2009/3) au Conseil économique et social, ainsi qu'un résumé des observations et des renseignements fournis par les délégations à la session en cours;
5. *Demande* à l'UNICEF de faire figurer dans ses prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés;
6. *Demande* que les prochains rapports comprennent des recommandations visant à continuer d'améliorer l'application de la résolution 62/208;
7. *Demande* à la Directrice générale de l'UNICEF, en consultation avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, d'examiner les moyens de continuer d'améliorer les rapports à venir, compte tenu des résolutions du Conseil économique et social sur la question, y compris la résolution 2008/2, et de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports, et de consulter le Conseil d'administration en vue d'élaborer une proposition sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/3

Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;
2. *Prend note* de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF et de la réponse donnée par l'administration dans le Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2009/4), tout en se félicitant qu'il ait été répondu à toutes les recommandations issues de l'évaluation;
3. *Se félicite* que l'UNICEF ait accordé une plus grande place à l'analyse des sexes dans le cadre de résultats de son plan stratégique à moyen terme

et qu'il prévoient de renforcer la capacité de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention ainsi que dans les situations d'urgence en mettant au point des directives pour les différents secteurs, en diffusant des outils et des listes de vérification et en formant le personnel;

4. *Se félicite également* qu'une Équipe spéciale pour l'égalité des sexes, composée de représentants des principales divisions et de tous les bureaux régionaux et chargée d'aider à orienter et à contrôler la suite donnée par l'UNICEF à l'évaluation, ait été créée;

5. *Encourage* le Fonds à continuer d'améliorer la définition d'objectifs d'égalité des sexes dans les programmes et de mieux rendre compte des résultats obtenus en la matière, y compris en intégrant des indicateurs ventilés par sexe, pour appuyer le suivi de la mise en œuvre;

6. *Demande instamment* que les efforts entrepris dans le domaine de l'encadrement afin d'améliorer l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la programmation soient poursuivis, y compris en ce qui concerne la création de dispositifs de responsabilisation institutionnelle et individuelle dans les programmes, les mécanismes de gestion et les systèmes de gestion des ressources humaines;

7. *Encourage* l'UNICEF à définir plus clairement les ressources et les sources de financement nécessaires pour élargir le soutien qu'il apporte et étoffer ses compétences, y compris au niveau régional et au niveau des pays;

8. *Prie* l'UNICEF de le consulter lorsqu'il actualisera la politique d'égalité des sexes et de préciser les résultats attendus en matière d'efficacité et d'impact;

9. *Prie* l'UNICEF de mesurer les progrès accomplis dans l'application de la réponse de l'administration et de lui faire rapport sur ces progrès annuellement, à partir de la session annuelle de 2010, tout en tenant compte des dispositions de la présente décision.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.2 et Corr.1), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/327/Add.1), du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/474) et de la résolution 63/246 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes;

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'UNICEF;

3. *Note* que 14 des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos en 2005 n'ont pas encore été appliquées intégralement;

4. *Prend note* des 42 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et accueille avec satisfaction les progrès faits par le Fonds pour les mettre en œuvre et les mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres pour ce qui est de la suite à donner aux recommandations d'audit;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et *prie également* l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2009, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

6. *Se déclare préoccupé* par l'augmentation du montant total des fonds non utilisés en fin d'exercice aux fins des activités relatives aux programmes, notamment pour ce qui est des ressources ordinaires, et *prie* le Fonds de lui soumettre un rapport et des recommandations, à sa deuxième session ordinaire de 2009, sur les mesures prises pour remédier à ce problème, dans lequel il sera fait état :

a) Des obstacles qui existent au siège et au niveau des pays en ce qui concerne l'engagement de dépenses et de la façon dont on pourrait débloquer plus rapidement les fonds, compte tenu des pratiques de référence utilisées par d'autres fonds et programmes;

b) Des ressources reçues pendant l'exercice biennal 2006-2007;

7. *Prie* le Fonds de faire figurer, une année sur deux, dans le rapport annuel de la Directrice générale un récapitulatif établissant une comparaison entre les résultats financiers obtenus pendant l'exercice biennal et les résultats initialement escomptés dans le budget;

8. *Prend note* des mesures prises par le Fonds depuis 2003 afin de financer les prestations dues à la cessation de service;

9. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la *prie* de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/5

**Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale,
en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles
de développement du système des Nations Unies : prorogation
du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF**

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2008/14 tendant à prolonger de deux ans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) actuel, jusqu'à la fin de 2011,

Rappelant la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, remplaçant l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles, invitant les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et décidant que le prochain examen complet aurait lieu en 2012,

1. *Décide* de prolonger à nouveau de deux ans le plan stratégique à moyen terme, jusqu'à la fin de 2013;

2. *Prie* l'UNICEF d'établir son prochain plan stratégique, commençant en 2014, en tenant compte des recommandations qui seront faites lors du prochain examen complet qui aura lieu en 2012 et lors de l'examen de la fin de cycle du plan stratégique à moyen terme actuel.

*Première session ordinaire
6 février 2009*

2009/6

Fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2009

**A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds
et aux partenariats privés pour 2009**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2009 (1^{er} janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 121,9 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 :

(Millions de dollars É.-U.)

Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,5
Coût de revient des produits livrés	30,7
Frais de commercialisation	42,4
Dépenses d'appui	26,8
Mises de fonds	20,5
Montant total consolidé des dépenses	121,9

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en raison d'une chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si cela s'avère nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2009.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2009

Le Conseil d'administration

Note que les prévisions de recettes nettes du programme Fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élèvent à 471,3 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2009 étant égal à 20,5 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2009 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour un montant ne pouvant pas dépasser 30,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 12 millions de dollars pour le mois de janvier 2010, à imputer sur le budget annuel du programme Fonds et partenariats publics pour 2010.

D. Plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats publics

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats publics, tel que présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1.

*Première session ordinaire
6 février 2009*